

# Conditions Générales de vente

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE, DE LIVRAISON ET DE PAIEMENT**

de Busch N.V., Lokeren

### **1. Champ d'application**

- Sauf convention écrite contraire, seules les présentes conditions générales de vente sont d'application à toute commande passée et/ou à tout achat fait par l'acheteur, et ce à l'exclusion expresse de toutes autres conditions y compris les conditions générales de l'acheteur à l'application auxquelles l'acheteur renonce irrévocablement par la présente.

### **2. Prix**

- Tous les prix sont hors T.V.A. Les commandes sont facturées sur base des listes de prix et des conditions qui sont en vigueur à la date d'acceptation de la commande par l'acheteur.

### **3. Commandes**

- Les informations mentionnées dans toutes nos indications de mesure et de poids sont purement informatives et non impératives. Les représentants du vendeur ne sont pas compétents pour confirmer une commande. Nos offres sont sans engagement. Chaque commande ne peut être considérée comme acceptée qu'après confirmation écrite par le vendeur. Les commandes ne sont pas révocables par l'acheteur.

### **4. Livraison**

- Les délais de livraison, de placement et d'exécution de réparations ne sont pas impératifs, ils sont exclusivement donnés à titre indicatif. Par conséquent, les possibles retards et livraisons tardives, ne confèrent pas le droit à l'acheteur d'exiger un dédommagement ou l'annulation de la commande. La livraison est réputée effectuée par la mise à disposition des marchandises en nos magasins. Tous les risques, de quelque nature qu'ils soient, auxquels sont exposées les marchandises tels que, sans limitation, les risques liés au transport, sont transférés à l'acheteur au moment de la livraison. Si la livraison ne peut avoir lieu pour une cause imputable à l'acheteur, les risques seront transférés à l'acheteur à la date de livraison prévue, telle que communiquée à ce dernier. Si l'acheteur renvoie les marchandises, les risques restent à charge de l'acheteur. Le vendeur se réserve le droit de subordonner la livraison et le placement des marchandises commandées au paiement d'un acompte

### **5. Conditions de paiement**

- Toutes nos factures sont payables au siège de notre société à Lokeren, sauf convention contraire écrite au moment de la commande. Le fait de remettre des

traites ou d'autres effets de commerce, ou de convenir de l'étalement des paiements, ne constitue pas une novation et ne déroge pas à l'application des présentes conditions. Toute compensation est exclue. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, en totalité ou en partie, la créance sera augmentée de plein droit et sans mise en demeure préalable, de:

- Une indemnité forfaitaire égale à 15%, avec un minimum de € 50,00, à titre de participation par l'acheteur dans les frais administratifs et autres causés par le défaut de paiement;
- Un intérêt de retard de 15% l'an.
- Le défaut de paiement d'une facture à son échéance, la contestation relative à un effet de commerce, accepté ou non, toute demande de concordat ou tout autre fait pouvant laisser prévoir l'insolvabilité de l'acheteur, entraînent la déchéance des délais accordés pour le paiement des marchandises et des services et rendent ce paiement immédiatement exigible. Ces circonstances confèrent ipso jure le droit au vendeur de suspendre et/ou résilier sans mise en demeure et sans intervention judiciaire toutes les commandes et contrats en cours sans droit à une indemnité pour l'acheteur, mais sous réserve pour le vendeur d'exiger réparation du dommage ainsi subi auprès du vendeur.

## **6. Transport**

- Les marchandises, même expédiées franco, sont transportées aux frais et risques de l'acheteur. Le vendeur n'est jamais responsable des pièces manquantes ou dommages à l'arrivée des marchandises. Le déchargement des marchandises est toujours à charge de l'acheteur et s'effectue à ses propres risques.

## **7. Réserve de propriété**

- Les marchandises vendues restent la propriété exclusive de la S.A. BUSCH jusqu'au moment de leur paiement intégral, y compris les intérêts et les frais. Le vendeur a le droit de reprendre les marchandises en cas de non-paiement à l'échéance. Les risques qui ont trait aux marchandises sont toutefois transférés au moment de la livraison.

## **8. Réclamations et responsabilité**

- Chaque réclamation doit être notifiée par lettre recommandée à la S.A. BUSCH et ceci endéans les 8 (huit) jours après livraison ou exécution du travail. A défaut, la livraison ainsi que la facture seront considérées comme approuvées. Seules les plaintes concernant des défauts non détectables lors d'un contrôle raisonnable pourront encore ensuite être notifiées par lettre recommandée à la S.A. BUSCH jusque six mois après la livraison. BUSCH S.A. ne sera jamais responsable du dommage aux marchandises en raison d'un usage irrationnel ou un abus, un entretien défectueux, une installation ou une réparation par des personnes qui ne sont pas mandatées par le vendeur et en raison de l'usure normale. Même si la S.A. Busch considère la plainte fondée, la responsabilité de la S.A. BUSCH est tout cas limitée, à sa discrétion, à la réparation des fautes prouvées ou au remplacement de la livraison défectueuse ou au paiement du montant des factures relatives aux marchandises ou services défectueux sans que l'acheteur ne puisse faire valoir pour le reste un droit à un dédommagement quelconque. Les marchandises peuvent uniquement être renvoyées après accord écrit et préalable de la part du vendeur et sont renvoyées

aux frais de l'acheteur. Dans tous les cas et dans la mesure maximale autorisée par la loi, la responsabilité totale de BUSCH S.A. à l'égard de l'acheteur est limitée au prix des marchandises ou services qui ont donné lieu au dommage, tel que facturé à l'acheteur. Cette limitation de responsabilité est valable nonobstant le régime de responsabilité applicable y compris, sans y être limité, la responsabilité contractuelle, la responsabilité aquilienne, la responsabilité sans faute, la responsabilité des produits, la responsabilité pour vices cachés et, même en cas de faute lourde.

## **9. Force majeure**

- BUSCH S.A. ne sera pas responsable envers l'acheteur de la moindre perte ou du moindre dommage qui serait subi(e) par ce dernier et qui serait la conséquence directe ou indirecte du fait que l'exécution de cette convention par BUSCH S.A. est devenue impossible, a été rendue plus difficile, a été retirée ou est devenue économiquement non rentable en raison de circonstances et événements sur lesquels BUSCH S.A. n'a raisonnablement aucun contrôle, tels que, sans y être limité, la grève, le lock-out, les conflits sociaux, la panne d'installations ou de machines, les inondations, les tempêtes, le cas de force majeure chez des fournisseurs, les difficultés ou les frais accrus pour obtenir des ouvriers, du matériel ou des transports, ou encore d'autres circonstances qui portent atteinte à l'acheminement des marchandises ou des matières premières par les canaux normaux d'approvisionnement de BUSCH S.A., à la production des marchandises par BUSCH S.A. ou à la livraison des produits par BUSCH S.A.. Si en raison des circonstances susmentionnées, BUSCH S.A. a des stocks insuffisants pour satisfaire à ses obligations, BUSCH S.A. aura le droit de partager les stocks disponibles entre ses clients à sa discrétion.

## **10. Dispositions finales**

- Toute omission ou négligence de BUSCH S.A. d'imposer ou de faire respecter ces conditions n'empêche pas renonciation à ces conditions
- Si une disposition de ces conditions devait être déclarée nulle, cela n'aurait aucun effet sur le reste des conditions. BUSCH S.A. et l'acheteur remplaceront dans ce cas la (les) disposition(s) déclarée(s) nulle(s) par une (de) nouvelle(s) disposition(s) qui se rapproche(nt) autant que possible de l'intention initiale de la (des) disposition(s) déclarée(s) nulle(s).
- La présente convention est soumise au droit belge. Toutes contestations concernant l'interprétation et/ou l'application des présentes conditions, les litiges relatifs au paiement des factures ou à l'exécution des commandes, tombent exclusivement sous la compétence des tribunaux de l'arrondissement de BRUXELLES.